

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :29

Nombre de conseillers en
exercice :40

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le onze mai à vingt heures, les Membres du Comité de pôle, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 04/05/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, Président.

Etaient présents :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Gérard RITZ, Matthieu SIGIEL, Rémy VUILLAUME remplace M. Jonathan KURKIENCY, René WAGNER.

Mandat de procuration :

Absents/Excusés : Jocelyne CAREL, Christian GEX, Murielle GRIFFOUL, Jonathan KURKIENCY, Olivier MARTET, Thierry MERCIER, Catherine PAILLARD, Christophe SONREL,

Voix consultatives : Sophie LEHE et Claude RICHARD étaient présents

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard RITZ

Membres présents.....22
Absents ayant donné mandat de procuration.....0
Absents.....7
Votants.....22

Délibération 2022 0029

Ressources Humaines :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	22	22	0	0	0

Ressources humaines : Convention de mise à disposition d'un chargé de mission Transition Ecologique avec la CCTLB

Convention en annexe

Le Président expose que le PETR du Pays du Lunévillois s'est engagé dans une démarche de Contrat d'Objectifs Territorial de transition Ecologique (COT) avec l'ADEME par délibération n°2021-058 du 12 octobre 2021.

Cette démarche vise à réaliser un diagnostic écologique sur l'ensemble du territoire pour définir des objectifs à atteindre dans le cadre de politiques territoriales de transition écologiques.

À la suite d'échanges avec la communauté de communes du Territoire de Lunéville à Baccarat, un poste mutualisé est proposé entre l'animation de leur Plan Climat Air Energie (PCAET) et notre COT. L'embauche de cette personne sera effectuée par la CCTLB.

Une convention est donc établie entre la CCTLB et le Pays du Lunévillois pour cette mise à disposition d'un chargé de mission à compter du 18 avril 2022 pour assurer l'animation et le suivi du Contrat d'Objectifs Territorial.

Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois remboursera la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat trimestriellement des frais de rémunération de l'agent à hauteur de 50%.

Sur présentation du Président et vu son rapport, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de convention de mise à disposition d'un agent par la CCTLB,
- **VALIDE** la proposition de remboursement des frais de rémunération à hauteur de 50%,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la CCTLB, les avenants et tous les documents nécessaires et afférents à ce dossier.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires à la rémunération sont inscrits dans le budget primitif 2022 et suivants.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 18 mai 2022
Philippe DANIEL,
Président.



(Handwritten signature in blue ink)